

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LE LUNDI
24 OCTOBRE 2016, À 19 H 00, AU 15, RUE FORGET, BAIE-SAINT-
PAUL, (SALLE DU CONSEIL) ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS
LES CONSEILLERS (ÈRE) :**

THÉRÈSE LAMY
OLIVIER SIMARD

GILBERT GAUDREULT
GASTON DUCHESNE

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire
Monsieur JEAN FORTIN.

MEMBRES ABSENTS

-Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau
-Monsieur le conseiller Sébastien Perron

FONCTIONNAIRES PRÉSENTS

Monsieur Martin Bouchard, directeur général
Monsieur Émilien Bouchard, greffier de la Ville et agissant comme secrétaire
de la présente assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 00, le Maire Monsieur Jean Fortin, Président de l'assemblée, ayant
constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un
moment de réflexion.

16-10-411 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au greffier, monsieur Émilien Bouchard, de faire
lecture de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de
convocation et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à
chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière
impartie par la Loi;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite par le greffier de la Ville,
monsieur Émilien Bouchard, séance tenante;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert
Gaudreault, appuyé de Monsieur le conseiller Olivier Simard et
unanimentement résolu:**

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté à savoir :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
LUNDI LE 24 OCTOBRE 2016 À 19 H 00
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)**

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le Lundi 24 OCTOBRE 2016 à compter de 19h00 à l'endroit désigné soit au 15, rue Forget, Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants à savoir :

- A- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES**
 - 1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre
- D- RÈGLEMENT**
- E- RÉOLUTIONS:**
 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**
 - 1. Dossier des PFM-prolongation de l'occupation - entente
 - 2. Protocole d'entente – Centre communautaire Pro-Santé
 - 3. Radiation d'inscription des avis d'expropriation sur les lots 5 491 758, 5 759 788, 5 965 474, 5 965 475 (Louis-Philippe Filion et Ferme Filbaie)
 - 4. Embauche d'un nouvel inspecteur.
 - 5. Collaboration avec Accès transports viables et Vivre en ville –Programme « À pied, à vélo, ville active».
 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6. Achat de balises pour les bornes-fontaines
 - 7. Travaux rue St-Jean Baptiste-réaménagement du trottoir et de stationnements
 - 8. Déneigement de certaines rues privées- adjudication
 - 9. Travaux du Chemin Ste-Catherine –paiement de factures
 - URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET CULTURE**
 - 10. Demande de permis en zone PIIA : 142, rue Sainte-Anne
 - LOISIRS ET PARCS**
 - 11. Fête Nationale et Fête du Canada 2017 -demandes de subvention
 - 12. Projet de réfection de l'aréna – Fonds des Petites Collectivités.
- F- AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES**
 - 1. Fermeture de rues – Fête de l'Halloween - Quartier Tremsim
 - 2. Marché de Noël – fermeture de rue et Tournée des Grands-Ducs
- G- ADOPTION DE CERTAINS COMPTES DES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE**
- H- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- I- QUESTIONS DU PUBLIC**
- J- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 20^{ème} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE.

Émilien Bouchard
Greffier

Adoptée unanimement

LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES

16-10-412 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 26 septembre 2016 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé par Monsieur le conseiller Olivier Simard et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 septembre 2016.

Adoptée unanimement.

RÉSOLUTIONS ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

16-10-413 DOSSIER DES PFM-PROLONGATION DE L'OCCUPATION – ENTENTE

CONSIDÉRANT l'acquisition au premier janvier prochain de l'ensemble conventuel des Petites Franciscaines de Marie;

CONSIDÉRANT que les Petites Franciscaine de Marie déménageront seulement le 15 mars et désirent proroger la date de libération des immeubles vendus;

CONSIDÉRAT également qu'il y lieu de préciser certaines modalités en lien avec la transaction ;

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente soumis au conseil et précisant les éléments suivants :

- La date de libération des immeubles vendus
- La disposition des meubles garnissant les immeubles vendus
- La désignation d'un notaire instrumentant
- assurance de responsabilité civile
- le déménagement d'un bâtiment accessoire.

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé par Madame la conseillère Thérèse Lamy et résolu unanimement:

QUE ce conseil accepte et entérine tel que rédigé et déposé le projet de protocole d'entente.

QUE M. le Maire Jean Fortin ainsi que le Directeur Général, M. Martin Bouchard soient autorisés et ils le sont par les présentes à procéder à la signature du protocole d'entente à intervenir et à consentir à toutes clauses nécessaires et habituelles en semblables matières.

QUE le Trésorier soit et il est par la présente autorisé à percevoir les argents en conséquence de la présente et à faire les inscriptions comptables dans les registres de la Ville.

Adoptée unanimement.

PROTOCOLE D'ENTENTE – CENTRE COMMUNAUTAIRE PRO-SANTÉ

CONSIDÉRANT que la subvention allouée par la Ville au Centre Communautaire Pro-Santé comprend un montant de 7 000.\$ pour l'utilisation des toilettes du Centre communautaire et ce, sur une base annuelle durant les heures normales d'ouverture;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années la Ville possède une entente avec le Centre communautaire prévoyant l'utilisation des toilettes par la Ville en dehors des heures normales d'ouverture;

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle prévoyant l'utilisation des toilettes en dehors des heures normales d'ouverture viendra à échéance à la fin de la présente année et qu'il y a alors lieu de procéder à son renouvellement;

CONSIDÉRANT que pour la dernière année (2016) le montant payé par la Ville y incluant l'indexation de 2% était de 15 910.\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la proposition du M. Alain Turcotte, directeur général du Centre communautaire, à l'effet de procéder au renouvellement de l'entente pour une autre période de 3 ans (2017, 2018 et 2019) en maintenant l'indexation annuelle de 2% à savoir :

- 2017 : 16 228.\$ (montant incluant l'indexation) plus les taxes
- 2018 : 16 553.\$ (montant incluant l'indexation) plus les taxes
- 2019 : 16 884.\$ (montant incluant l'indexation) plus les taxes

CONSIDÉRANT que l'horaire suggéré pour les trois prochaines années serait similaire à celui qui a été appliqué au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT que ce service des toilettes offert par le Centre communautaire en est un qui est grandement apprécié par la population;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le Directeur Général et la recommandation de celui-ci de procéder au renouvellement;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault, appuyé par Monsieur le conseiller Olivier Simard et résolu unanimement :

Que ce conseil accepte de reconduire pour une autre durée de trois ans (2017 à 2019 inclusivement) l'entente visant l'ouverture des toilettes communautaires et ce, selon l'horaire qui a été et qui est appliqué lors de l'année 2016.

Que le conseil accepte pour le renouvellement de l'entente les tarifs suivants à être payés par la Ville selon les modalités habituelles à savoir :

- 2017 : 16 228.\$ (montant incluant l'indexation) plus les taxes
- 2018 : 16 553.\$ (montant incluant l'indexation) plus les taxes
- 2019 : 16 884.\$ (montant incluant l'indexation) plus les taxes

Que le Trésorier ou son adjoint, selon les modalités habituelles, soit et il est par la présente autorisé à procéder au paiement du montant applicable au Centre communautaire Pro Santé et ce, à même le poste budgétaire approprié et selon les termes de l'entente.

Adoptée unanimement.

**RADIATION D'INSCRIPTION DES AVIS D'EXPROPRIATION
SUR LES LOTS 5 491 758, 5 759 788, 5 965 474, 5 965 475 (LOUIS-
PHILIPPE FILION ET FERME FILBAIE)**

CONSIDÉRANT l'avis d'expropriation visant deux parties du lot 810 du cadastre de la Paroisse de Baie-Saint-Paul qui appartenaient à Ferme Filbaie inc., lequel avis a été publié le 22 avril 2009 au livre foncier de la circonscription foncière de Charlevoix II sous le numéro 16 099 028;

CONSIDÉRANT l'avis d'expropriation visant les lots 810-7, 983-41, 810PTIE, 983PTIE, 985PTIE, 987PTIE, 989PTIES et 990PTIES du cadastre de la Paroisse de Baie-Saint-Paul, qui appartenaient à Louis-Philippe Filion, lequel avis a été également publié le 22 avril 2009 au livre foncier de la circonscription foncière de Charlevoix II sous le numéro 16 099 029;

CONSIDÉRANT que ces avis d'expropriation étaient nécessaires pour permettre à la Ville de procéder à des travaux sur le réseau routier de son centre-ville et afin de mettre en place les ouvrages requis pour desservir en aqueduc et égout de futurs développements domiciliaires;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro R345-2007 décrétant une dépense et un emprunt pour la réalisation des travaux ci-haut exposés;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} octobre 2009, une entente concernant le prolongement de certaines rues et l'acquisition par la Ville de certaines parcelles de terrain visées par les avis d'expropriation est intervenue entre la Ville, Louis-Philippe Filion et Ferme Filbaie;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoyait la production de déclarations de règlement hors Cour devant le Tribunal administratif du Québec concernant les dossiers d'expropriation;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2010, le gouvernement du Québec a annoncé que l'hôpital était vulnérable à un séisme de forte magnitude et que celui-ci serait fermé et démoli, ayant ainsi pour effet de suspendre la mise en œuvre de l'entente intervenue le 1^{er} octobre 2009 dans l'attente d'en savoir davantage sur la construction du nouvel hôpital et d'en connaître l'incidence sur les travaux qu'entendait réaliser la Ville;

CONSIDÉRANT que conformément à l'entente intervenue le 1^{er} octobre 2009, des déclarations de règlement hors Cour ont été produites au Tribunal administratif du Québec en novembre 2011 afin de mettre un terme aux dossiers d'expropriation;

CONSIDÉRANT que dans l'intervalle, en raison de transactions immobilières et de modifications corporatives, Gestion Baiefil est devenue propriétaire des parcelles de terrain visées par les expropriations et le projet de la Ville;

CONSIDÉRANT que la construction du nouvel hôpital a finalement requis certaines modifications aux voies de circulation qui étaient prévues dans le projet convenu à l'entente du 1^{er} octobre 2009 et, qu'en ce sens, un addenda à cette entente a été conclu le 29 octobre 2013 avec Gestion Baiefil.;

CONSIDÉRANT que la rénovation cadastrale et certaines transactions qui sont survenues ont eu pour effet de modifier le cadastre et les numéros de lots dans le secteur visé;

CONSIDÉRANT que le 8 août 2014, Gestion Baiefil a vendu à la Ville le lot 5 491 757 du cadastre du Québec, conformément aux ententes intervenues;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des ententes et de la vente intervenues, un désistement partiel et quittance a été convenu entre la Ville et Gestion Baiefil devant le notaire instrumentant;

CONSIDÉRANT toutefois que le notaire instrumentant n'a pas été en mesure de publier au registre foncier ce désistement partiel et quittance, compte tenu que seule l'ordonnance de désistement émise par un tribunal peut être publiée sur le registre foncier, le tout en vertu de l'article 52.1 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, c. E-24);

CONSIDÉRANT que Gestion Baiefil a effectué certaines transactions immobilières avec des tiers et qu'à cette occasion, la présence des avis d'expropriation de la Ville au registre foncier a été soulevée;

CONSIDÉRANT que, conformément à ce que la Ville a convenu dans les ententes intervenues avec Gestion Baiefil, les inscriptions des avis d'expropriation sur les terrains qui n'ont pas à être acquis par la Ville devraient être radiées;

CONSIDÉRANT que le dépôt de déclarations de règlement hors Cour dans les dossiers d'expropriation devant le Tribunal administratif du Québec empêche de présenter des requêtes en désistement partiel, les dossiers étant aujourd'hui fermés;

CONSIDÉRANT que les lots visés par le désistement partiel et quittance du 8 août 2014 sont aujourd'hui désignés comme étant les lots 5 491 758, 5 759 788, 5 965 474 et 5 965 475 du cadastre du Québec.

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy appuyée par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et résolu unanimement:

Que le conseil considère que les avis d'expropriation présentement inscrits au livre foncier de la circonscription foncière de Charlevoix II sur les lots 5 491 758, 5 759 788, 5 965 474 et 5 965 475 du cadastre du Québec n'ont plus lieu d'être puisque ceux-ci auraient dû être annulés ou être éteints autrement par le désistement partiel et quittance intervenu le 8 août 2014 au terme d'un acte notarié.

Que le conseil mandate Morency, société d'avocats, s.e.n.c.r.l. (Me Philippe Asselin) afin de prendre les procédures requises pour radier les inscriptions des avis d'expropriation mentionnés dans le préambule de la présente résolution, lequel en fait partie intégrante, le tout relativement aux lots 5 491 758, 5 759 788, 5 965 474 et 5 965 475 du cadastre du Québec.

Adoptée unanimement.

16-10-416 EMBAUCHE D'UN NOUVEL INSPECTEUR.

CONSIDÉRANT le départ de Mme Léa Devault, employée de la Ville qui occupait un poste « d'inspecteur/trice » au niveau du Service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'afin de combler le poste, la Ville a procédé par affichage selon les modalités habituelles;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé afin de procéder selon les règles de l'art à la sélection d'un (e) candidat (e);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à l'effet de retenir la candidature de Monsieur Pierre Olivier Guay à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé de la décision du comité et que M. Guay est entré en fonction aujourd'hui;

CONSIDÉRANT la convention collective applicable prévoyant le salaire ainsi que les avantages sociaux;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le Directeur Général et la recommandation de celui-ci;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée par Monsieur le conseiller Olivier Simard et résolu unanimement :

Que ce conseil procède à l'embauche de M. Pierre Olivier Guay à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement.

Que le salaire, les avantages sociaux et autres conditions soient ceux et celles prévues à la convention collective liant la Ville de Baie-St-Paul au Syndicat des employés de la Ville(CSN).

Que le Directeur Général soit et il est par la présente autorisé à procéder à l'embauche de M. Pierre Olivier Guay, le tout en conformité avec la présente et selon les modalités habituelles.

Que le Trésorier soit et il est par la présente autorisé à faire les inscriptions comptables dans les registres de la Ville et ce, en conformité avec la présente et à procéder aux paiements des salaires et autres avantages sociaux selon les modalités prévues à la convention collective.

Adoptée unanimement.

16-10-417

COLLABORATION AVEC ACCÈS TRANSPORTS VIABLES ET VIVRE EN VILLE –PROGRAMME « À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE».

CONSIDÉRANT que le programme « À pied, à vélo, ville active » vise à améliorer les conditions de pratique de la marche et du vélo par l'élaboration d'un plan de déplacement pour faire en sorte d'augmenter le nombre d'élèves se déplaçant activement sur le chemin de l'école;

CONSIDÉRANT que ce programme poursuit les objectifs suivants à savoir :

- Identification des mesures à mettre en place afin de sécuriser les trajets scolaires.
- Maintenir et encourager l'adoption des transports actifs chez les élèves du primaire.
- amorcer un travail concerté pour susciter le déploiement d'aménagements et de mesures qui améliorent la sécurité des trajets scolaires.

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la Ville pour la réalisation d'une telle étude serait de 1 000.\$ soit environ 15% du coût total de la démarche;

CONSIDÉRANT qu'une telle étude serait réalisée pour l'École Forget et s'inscrit dans le cadre de la démarche en développement durable de la Ville;

CONSIDÉRANT les explications fournies;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée par Monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault et résolu unanimement :

Que ce conseil accepte de réaliser l'étude et le plan d'action pour assurer un aménagement adéquat et sécuritaire pour la marche et la pratique du vélo aux jeunes (École Forget) désirant se rendre à vélo à l'école.

Que la Directrice des Communications, Mme Luce Ann Tremblay soit et elle est par la présente mandaté afin de donner plein et entier effet à la présente.

Que le Trésorier, à même le poste budgétaire 02-190-10-410 et selon les modalités habituelles, soit et il est par la présente autorisé , après approbation de Mme Luce Ann Tremblay, à procéder au paiement d'un montant n'excédant pas 1 000.\$ et ce, dans le cadre de la réalisation de l'étude et du plan d'action ci-avant mentionné en préambule.

Adoptée unanimement.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

16-10-418 ACHAT DE BALISES POUR LES BORNES-FONTAINES

CONSIDÉRANT que le Service des Travaux Publics (Direction des opérations publiques) de la Ville de Baie-St-Paul désire faire l'acquisition de 281 balises afin de procéder à l'identification des bornes fontaines conformément aux objectifs émis lors de l'élaboration du schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que le Service des Travaux a procédé à la demande de prix auprès de fournisseurs en semblables matières pour deux types de balises soit « Flexstake » et « Pretzel » et que les prix fournis furent les suivants à savoir :

- Stelem :

-Type Flexstake : 51.50\$/un/plus les taxes

-Type Pretzel : 54.65\$/un/plus les taxes

-Signalisation Lévis :

-Type Flexstake : 51.50\$/un/plus les taxes

-Type Pretzel : aucun prix n'a été fourni

-Larouche Lettrage et Gravure :

-Type Flexstake : 49.95\$/un/plus les taxes

-Type Pretzel : 47.50\$/un/plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse des prix et soumissions reçues et la recommandation de M. Alain Cajolet, Directeur des opérations au Service des Travaux Publics de la Ville , à l'effet de procéder à l'achat de balises de type « Pretzel » auprès de Larouche Lettrage et Gravure au coût de 47.50\$/unité plus les taxes applicables pour un montant total net de 14 013.\$;

CONSIDÉRANT que la Ville ne possède pas dans ses fonds généraux non autrement appropriés ce montant de 14 013.\$ et qu'il y a alors lieu de procéder à un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 14 000.\$ à être remboursé sur une période de 4 ans à compter de 2017;

CONSIDÉRANT les explications fournies;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Olivier Simard, appuyé par Madame la conseillère Thérèse Lamy et résolu unanimement :

Que ce conseil accepte de procéder auprès de Larouche Lettrage et Gravure à l'achat de 281 unités de balises au coût de 47.50\$/unité /plus les taxes applicables pour un coût net de 14 013.\$ et mandate à cet effet M. Alain Cajolet, Directeur des opérations au Service des Travaux Publics de la Ville, afin de donner plein et entier effet à la présente.

Qu'afin de procéder au paiement relié à l'achat desdites balises, ce conseil accepte de procéder à un emprunt à son fonds de roulement d'un montant de 14 000.\$ remboursable sur une période de 4 ans à savoir :

-2017 :	3 500.\$
-2018 :	3 500.\$
-2019 :	3 500.\$
-2020 :	3 500.\$

Que le Trésorier soit et il est par la présente autorisé à faire les inscriptions comptables dans les registres en conséquence de la présente et reliées à l'emprunt au fonds de roulement.

Que le Trésorier, en conformité avec la présente et selon les modalités habituelles, soit et il est par la présente autorisé à même l'emprunt au fonds de roulement (14 000.\$) et à même le fonds général (13.\$) à procéder au paiement d'un montant n'excédent pas 14 013.\$ à Lettrage Larouche et Gravure pour l'achat de 281 unités de balises devant servir à l'identification de bornes fontaines.

Adoptée unanimement.

16-10-419 TRAVAUX RUE ST-JEAN BAPTISTE-RÉAMÉNAGEMENT DU TROTTOIR ET DE STATIONNEMENTS

CONSIDÉRANT qu'afin de procéder au règlement du dossier litigieux concernant la propriété du 136, rue St-Jean Baptiste, Baie-St-Paul, le Directeur Général de la Ville a donné un mandat à M. Claude Lachance, architecte paysagiste ;

CONSIDÉRANT la visite sur les lieux effectuée par Messieurs Claude Lachance ainsi que par M. Emilien Bouchard, Greffier, et M. Jean-Jacques Fortin ;

CONSIDÉRANT que suite à la visite des lieux, M. Lachance a présenté deux scénarios ;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil en séance de travail par M. Martin Bouchard, Directeur Général, des deux scénarios envisagés ainsi que l'estimation des coûts pour chacun de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT que le conseil, après étude et discussion du dossier, se dit en faveur du scénario 1 prévoyant l'enlèvement des 2 stationnements situés de l'autre côté de la rue en face de la propriété du 136, rue St-Jean Baptiste , l'installation d'un trottoir en lieu et place desdits stationnements et l'ajout d'un autre stationnement de l'autre côté des arbustes ;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux du scénario 1 est évalué à environ 15 000.\$;

CONSIDÉRANT que, sous réserve des aléas de la température, les travaux devraient être exécutés dès que possible cet automne ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le Directeur Général ;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée par Monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault et résolu majoritairement :

QUE ce conseil autorise par la présente le Directeur Général à faire exécuter les travaux nécessaires ci-avant mentionnés (scénario 1) dès que possible sous réserve des aléas de la température et ce, pour un montant d'environ 15 000.\$.

QU'à cet effet, le Directeur Général soit et il est par la présente autorisé à donner tous les mandats nécessaires et à prendre toutes les dispositions adéquates en conformité de la présente afin d'y donner plein et entier effet.

QUE le Trésorier soit et il est par la présente autorisé à procéder selon les modalités habituelles et à même les postes budgétaires appropriés au paiement des différents mandats donnés par le Directeur Général ainsi qu'au paiement relié aux différents achats nécessaires pour l'exécution desdits travaux.

Adoptée majoritairement.

Monsieur le conseiller Gaston Duchesne demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour :

- Mme la conseillère Thérèse Lamy
- M. le conseiller Gilbert Gaudreault
- M. le conseiller Olivier Simard

A voté contre :

- M. le conseiller Gaston Duchesne.

Cette proposition est donc adoptée majoritairement.

Adoptée majoritairement.

16-10-420 DÉNEIGEMENT DE CERTAINES RUES PRIVÉES-ADJUDICATION

CONSIDÉRANT que pour la saison hivernale 2016-2017, la Ville a décidé de procéder au déneigement de certaines rues privées situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres publiques auprès d'entrepreneurs spécialisés en semblables matières;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite par le Greffier le 14 octobre 2016 et que, pour les rues visées, les résultats furent les suivants à savoir :

- **Grands Pics :**

- Germain Therrien : 5 500.\$ plus les taxes applicables

- La Ferme Marie-Noëlle Beaulieu :4 500.\$ plus les taxes applicables
- 9002-7210 Québec inc : 5 250.\$ plus les taxes applicables
- **Visonnière :**
 - 9002-7210 Québec inc : 2 925.\$ plus les taxes applicables
- **Bouleaux et Peupliers :**
 - La Ferme Marie-Noëlle Beaulieu : 5 800.\$ plus les taxes applicables
 - 9002-7210 Québec inc : 7 132.\$ plus les taxes applicables
- **Ormes et Pins :**
 - La Ferme Marie-Noëlle Beaulieu : 5 600.\$ plus les taxes applicables
 - 9002-7210 Québec inc : 5 415.\$ plus les taxes applicables
- **Pruniers :**
 - La Ferme Marie-Noëlle Beaulieu : 2 900.\$ plus les taxes applicables
 - Daniel Villeneuve : 1 200.\$ plus les taxes applicables
 - 9002-7210 Québec inc : 3 337.\$ plus les taxes applicables
- **Juncos :**
 - Ferme La Rémi : 4 000.\$ plus les taxes applicables
- **Domaine Simard et St-Martin :**
 - Aucune soumission reçue
- **Domaine des Côté :**
 - Aucune soumission reçue

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée pour les rues «Domaine des Simard, St-Martin et Domaine des Côté» ;

CONSIDÉRANT qu'une négociation de gré à gré avec quelques entrepreneurs a eu lieu pour les rues du « Domaine Simard et St-Martin » et que la Ferme Marie-Noëlle Beaulieu accepterait de procéder à leur déneigement pour un montant total de 2 700.\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par M. Alain Cajolet, Directeur des opérations au Service des Travaux Publics de la Ville, à l'effet de retenir pour chacune des rues visées la plus basse soumission conforme ;

CONSIDÉRANT que les argents nécessaires pour le déneigement de certaines rues privées sont disponibles à l'intérieur du budget 2016 et seront prévues dans celui de 2017 (poste budgétaire 02-330-00-443) ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le Directeur Général ;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée par Monsieur le conseiller Olivier Simard et résolu majoritairement :

Que pour la saison hivernale 2016-2017, ce conseil accepte de mandater selon les montants indiqués les entrepreneurs suivants pour le déneigement de certaines rues privées soient ceux ayant présenté la plus basse soumission conforme à savoir :

- **Grands Pics :**

-La Ferme Marie-Noëlle Beaulieu : 4 500.\$ plus les taxes applicables

- **Visonnière :**

-9002-7210 Québec inc : 2 925.\$ plus les taxes applicables

- **Bouleaux et Peupliers :**

-La Ferme Marie-Noëlle Beaulieu : 5 800.\$ plus les taxes applicables

- **Ormes et Pins :**

- -9002-7210 Québec inc : 5 415.\$ plus les taxes applicables

- **Pruniers :**

-Daniel Villeneuve : 1 200.\$ plus les taxes applicables

- **Juncos :**

-Ferme La Rémi : 4 000.\$ plus les taxes applicables

Que pour les rues « Domaine Simard et St-Martin », ce conseil accepte de mandater de gré à gré La Ferme Marie-Noëlle Beaulieu pour un montant total de 2 700.\$ plus les taxes applicables afin de procéder à leur déneigement pour la saison 2016-2017.

Que pour la rue du «Domaine des Côté », le Directeur Général, M. Martin Bouchard, et/ou le Directeur des opérations, M. Alain Cajolet, soit et il est par la présente autorisé à négocier avec des entrepreneurs en semblables matières et à donner le contrat de gré à gré selon des paramètres financiers s'apparentant aux soumissions reçues pour les autres rues.

Que le Directeur des opérations soit et il est par la présente autorisé à prendre les dispositions nécessaires afin de mandater les entrepreneurs concernés par la présente résolution.

Que le Trésorier ou son adjoint, à même le poste budgétaire 02-330-00-443 , en conformité avec la présente et selon les modalités habituelles et contenues à la demande de soumissions, soit et il est par la présente autorisé à procéder aux paiements des entrepreneurs retenus (voir ci-avant) pour le déneigement de certaines rues privées pour la saison 2016-2017

Monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault demande le vote concernant cette proposition.

Ont voté pour :

-Madame la conseillère Thérèse Lamy
-Monsieur le conseiller Olivier Simard

Ont voté contre :

- Monsieur le conseiller Gaston Duchesne
- Monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault

L'égalité des voix exprimée étant constatée par M. le Maire, ce dernier décide d'exercer son droit de vote en faveur de la proposition. Cette dernière est donc adoptée majoritairement.

Adoptée majoritairement.

16-10-421 TRAVAUX DU CHEMIN STE-CATHERINE –PAIEMENT DE FACTURES

CONSIDÉRANT la réalisation du projet de réfection d'une partie du chemin Ste-Catherine (travaux de voirie, de drainage et d'aménagement du chemin) et le règlement d'emprunt portant le numéro R646-2016 adoptée à cet effet par la Ville ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation des travaux, eu égard aux estimations faites initialement, des quantités supplémentaires de gravier MG-20 (ponceaux) et de MG-112 (sable supplémentaire – fondation de la route) ont dû être appliquées pour les montants suivants à savoir :

- Benoit Tremblay Ent. Général Inc. (MG-20) pour un montant de 49 443.\$ plus les taxes applicables
- Aurel Harvey et Fils (MG-112) pour un montant de 3 400.\$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT également que ce coût supplémentaire n'influera pas le coût total des travaux étant donné que ceux-ci furent exécutés selon un échéancier plus court comparativement à ce qui avait été prévu soit une économie d'un montant de 49 621.75\$ plus les taxes applicables auprès des Entreprises Jacques Dufour et Fils;

CONSIDÉRANT les explications fournies;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault, appuyé par Madame la conseillère Thérèse Lamy et résolu unanimement:

Que ce conseil accepte de procéder à même le règlement d'emprunt R646-2016 au paiement d'un montant de 49 443.\$ plus les taxes applicables à Benoit Tremblay Ent. Général Inc. pour la quantité supplémentaire de MG-20 utilisée par la Ville dans le cadre des travaux.

Que ce conseil accepte de procéder à même le règlement d'emprunt R646-2016 au paiement d'un montant de 3 400.\$ plus les taxes applicables à Aurel Harvey et Fils Inc. pour la quantité supplémentaire de MG-112 utilisée par la Ville dans le cadre des travaux.

Que le Trésorier, en conformité avec la présente et selon les modalités habituelles, soit et il est par la présente autorisé à procéder à même le règlement d'emprunt R646-2016 au paiement d'un montant de 49 443.\$ plus les taxes applicables à Benoit Tremblay Ent. Général Inc. et de 3 400.\$ plus les taxes applicables à Aurel Harvey et Fils Inc.

Adoptée unanimement.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET CULTURE

16-10-422 DEMANDE DE PERMIS EN ZONE PIIA : 142, RUE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 16-10-399 adoptée par ce conseil lors d'une séance ordinaire tenue le 11 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que le CCU ainsi que le conseil n'ont pas traité le deuxième volet de la demande soit *le changement du revêtement extérieur (actuellement en bois) pour le remplacer par un revêtement de type « canexel » posé à l'horizontal , de couleur « noyer»*, le tout pour l'immeuble situé au 142, rue Ste-Anne;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU après avoir étudié le dossier recommandent au conseil *d'émettre le permis pour le changement du revêtement (actuellement en bois) pour un parement en bois de la couleur/ton demandé ;*

CONSIDÉRANT les commentaires formulés par certains membres du conseil;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et résolu majoritairement :

Que ce conseil accepte sous réserve du respect de tous les autres règlements applicables, la demande de permis en zone PIIA formulée pour l'immeuble situé au 142, rue Ste-Anne à savoir :

- le changement du revêtement extérieur (actuellement en bois) pour le remplacer par un revêtement de type « canexel » posé à l'horizontal , de couleur « noyer».

Madame la conseillère Thérèse Lamy demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour :

- Monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault
- Monsieur le conseiller Olivier Simard
- Monsieur le conseiller Gaston Duchesne

A voté contre :

- Madame la conseillère Thérèse Lamy

Cette proposition est donc adoptée majoritairement.

Adoptée majoritairement.

LOISIRS ET PARCS

16-10-423 FÊTE NATIONALE ET FÊTE DU CANADA 2017 -DEMANDES DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT que la Ville de Baie-St-Paul, par le biais de son Service des Loisirs, organisera des activités dans le cadre de la Fête Nationale et la Fête du Canada-édition 2017;

CONSIDÉRANT que des demandes d'aide financière seront adressées par la Ville aux instances concernées afin d'organiser des activités lors de ces événements;

CONSIDÉRANT les sommes attribuées spécifiquement par la Ville dans son dernier budget pour la réalisation desdites activités;

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager dès que possible des artistes qui animeront lesdites activités, de procéder à la location de systèmes de sonorisation et de jeux gonflables, etc. et d'autoriser le Directeur du Service des Loisirs ou son représentant à procéder dans ces dossiers;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies et la recommandation du Directeur du Service des Loisirs;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Olivier Simard, appuyé par Monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault et résolu unanimement :

QUE ce conseil autorise M. Robert Bellerive , Directeur du Service des Loisirs, et/ou Mme Johanne St-Gelais, directrice adjointe , et/ou M. Martin Simard, animateur communautaire, et/ou M. Olivier Bélanger, animateur communautaire, à déposer pour et au nom de la Ville de Baie-St-Paul les demandes d'aide financière auprès des instances concernées et à signer tous les documents habituels et nécessaires.

QUE dans les paramètres de la subvention et du budget prévu à cet effet par la Ville, ce conseil mandate le Directeur du Service des Loisirs, M. Robert Bellerive, et/ou Mme Johanne St-Gelais, directrice adjointe , et/ou M. Martin Simard, animateur communautaire, et/ou M. Olivier Bélanger, animateur communautaire, à procéder à la signature des contrats nécessaires à l'engagement des artistes pour les spectacles ainsi que pour la sonorisation, les jeux gonflables, les feux d'artifice, etc. et à souscrire à toutes clauses habituelles et nécessaires pouvant donner plein et entier effet à la présente résolution.

QUE ce conseil autorise également les personnes ci-avant mentionnées à afficher les événements reliés à la Fête Nationale et à la Fête du Canada 2017 dans les rues et commerces situés sur le territoire de la Ville et à utiliser les rues disponibles pour les différentes parades.

QUE le Trésorier, sous réserve de l'approbation préalable du Directeur du Service des Loisirs et selon les modalités habituelles de paiement et à l'intérieur des budgets prévus , soit et il est par les présentes autorisé à procéder aux paiements des artistes, des contrats de sonorisation, des jeux gonflables, etc. , le tout selon les contrats signés et à même les postes budgétaires appropriés.

Adoptée unanimement.

16-10-424 PROJET DE RÉFECTION DE L'ARÉNA – FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS

CONSIDÉRANT le programme « *Fonds des Petites Collectivités (FPC) – Infrastructures collectives* » ;

CONSIDÉRANT les différents critères du programme et le projet de réfection de l'aréna;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de déposer une demande pour plus d'un projet;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le Directeur Général et la recommandation de celui-ci ;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé par Madame la conseillère Thérèse Lamy et résolu unanimement:

QUE le conseil autorise la présentation du projet de réfection de l'aréna Luc et Marie-Claude au programme *Fonds des Petites Collectivités (FPC) –Infrastructures collectives* » comme étant le projet prioritaire dans le cadre de ce programme.

QUE ce conseil autorise également le dépôt d'autres projets dans le cadre de ce même programme.

Que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au(x) projet(s) et à payer les coûts d'exploitation continue de ce(s) dernier(s).

Que la Ville de Baie-Saint-Paul désigne Monsieur Jean Daniel, ingénieur et/ou Monsieur Robert Bellerive, Directeur du service des loisirs et de la culture , comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au(x) projet(s) mentionné(s) ci-dessus et à consentir à toutes clauses habituelles et nécessaires en semblables matières.

Adoptée unanimement.

F- AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES

16-10-425 FERMETURE DE RUES – FÊTE DE L'HALLOWEEN - QUARTIER TREMSIM

CONSIDÉRANT que Lundi le 31 octobre prochain, particulièrement de 17hres à 20 heures, aura lieu pour les jeunes la Fête de l'Halloween;

CONSIDÉRANT qu'il est de tradition qu'à cette occasion les jeunes souvent déguisés ainsi que les parents se promènent dans les différents quartiers ;

CONSIDÉRANT qu'au fil des années le Développement résidentiel Tremsim est devenu un point de rassemblement pour plusieurs de telle sorte qu'il y a lieu pour la Ville de prendre certaines mesures afin d'améliorer la sécurité lors du déroulement de cette activité traditionnelle;

CONSIDÉRANT que depuis quelque temps un petit comité de citoyens de ce quartier représenté par Mme Fanny Dubeau a déposé un projet au service des Loisirs de la Ville;

CONSIDÉRANT les diverses rencontres de travail tenues par des représentants de la Ville (Service de la Ville) et des membres du comité de citoyens;

CONSIDÉRANT que pour cette année, il est demandé à la Ville de procéder à la fermeture des rues Jonzac, Mare Claire, Jacques Labrecque et la partie supérieure de Tremsim;

CONSIDÉRANT les explications fournies et la recommandation du Service des Loisirs quant à certaines mesures de sécurité à prendre;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault, appuyé par Monsieur le conseiller Olivier Simard et résolu unanimement :

Que ce conseil autorise la fermeture des rues Jonzac, Mare Claire, Jacques Labrecque et la partie supérieure de Tremsim lundi le 31 octobre prochain particulièrement de 17hres à 20 heures et ce, pour la tenue de la Fête de l'Halloween.

Que ce conseil autorise l'utilisation de trois brigadiers du Service de la Sécurité publique de la Ville afin d'assurer le bon déroulement de la fermeture de la rue et le contrôle de la circulation locale aux trois points d'entrée du quartier.

Que ce conseil autorise également comme par les années passées l'utilisation des pompiers du service incendie de la Ville à effectuer différentes patrouilles sur le territoire de la Ville (Temsim, Ménard, etc.).

Qu'il est demandé au service des communications de la Ville de mettre en place une campagne d'information avisant les citoyens de la fermeture des rues ainsi que des endroits où les véhicules pourront être stationnés.

Adoptée unanimement.

16-10-426 MARCHÉ DE NOËL – FERMETURE DE RUE ET TOURNÉE DES GRANDS-DUCS

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'événement « Le Marché de Noël 2016 » qui se tiendra les fins de semaine du 25 au 27 novembre et du 2 au 4 décembre 2016, le comité organisateur de l'événement demande à la Ville certaines autorisations à savoir :

- Permettre aux artisans et commerçants de faire la vente de divers produits sur place dans les kiosques disposés sur la rue.
- Fermeture de la rue St-Jean Baptiste (à partir de la rue Racine jusqu'au pont Gariépy) selon l'horaire suivant à savoir :
 - 25 novembre :12hres à 21hres
 - 26 et 27 novembre : 12hres à 20hres
 - 2 décembre : 12hres à 21 hres
 - 3 et 4 décembre : 12hres à 20hres.
- Permettre à l'organisation, en octroyant un permis d'affichage temporaire, d'utiliser un affichage, quelques semaines avant l'événement, (pancartes et banderoles) et durant l'événement.
- Permettre l'utilisation du matériel de la Ville de Baie-St-Paul (chaises, tables, barrières de rue, matériel de sonorisation, camion, poubelles, panneaux, etc.) lorsque disponible.
- Permettre la tenue de spectacles ambulants sur la rue St-Jean Baptiste durant les heures d'ouverture de l'événement.
- Permettre l'installation d'un chapiteau à l'entrée de la rue de la Tannerie .
- Permettre la tenue d'événements spéciaux(soirée des Grands Ducs et soirée dansante) dans le cadre du Marché de Noël 2016 hors des heures d'ouverture régulières, nommément :
 - la tournée des Grands Ducs (soirées dansantes) , terrasses du Pierre Narcisse, de l'Orange Bistro , vendredi le 25 novembre 2016 , de 21h à 2h30 (arrêt de la musique et fermeture).
 - soirée dansante au St-Pub le vendredi 2 décembre 2016, de 21hres à 2h30 arrêt de la musique et fermeture)

CONSIDÉRANT les objectifs visés par le Marché de Noël soit d'augmenter les retombées économiques pour la région de Charlevoix, de

favoriser l'achat local, de favoriser un achalandage touristique, de promouvoir les produits du terroir charlevoisien, de faire la promotion des artisans et des producteurs locaux et de développer un événement de haute qualité;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies ;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé par Madame la conseillère Thérèse Lamy et résolu unanimement :

QUE la Ville de Baie-Saint-Paul accepte de procéder à la fermeture de la rue St-Jean Baptiste selon les modalités ci-avant énumérées.

QUE ce conseil autorise par la présente la tenue de l'activité « La Tournée des Grands Ducs» qui se tiendra le vendredi 25 novembre prochain et ce, jusqu'à 2 h30 du matin.

QUE ce conseil autorise la tenue de la soirée dansante au St-Pub le 2 décembre et ce, jusqu'à 2 h30 du matin.

QUE ce conseil accepte les demandes spécifiques suivantes soit de permettre aux artisans et commerçants de faire la vente de divers produits sur place dans les kiosques disposés sur la rue, de permettre à l'organisation de procéder à de l'affichage temporaire selon les modalités à être établies avec le Service d'urbanisme , d'autoriser l'utilisation d'équipements de la Ville, d'installer un chapiteau à l'entrée de la rue de la Tannerie et de permettre la tenue de spectacles ambulants sur la rue St-Jean Baptiste durant les heures d'ouverture de l'événement.

QUE ces autorisations de la part de la Ville soient conditionnelles à l'obtention par chacun des commerçants visés ainsi que des responsables de l'organisation de l'événement des autorisations nécessaires à la tenue d'une telle activité et au respect des législations et règlementations applicables.

QU'il est demandé aux commerçants visés de collaborer avec la Sûreté du Québec- poste de Baie-Saint-Paul afin d'établir des modalités d'opération qui faciliteront la tenue d'un tel événement.

QUE la Ville se dégage de toute responsabilité directe ou indirecte relativement à la tenue de cette activité.

QUE la Ville accepte de prêter les équipements demandés sous réserve des disponibilités et mandate M. Robert Bellerive à cet effet.

QU'une attention particulière devra être portée relativement à la sécurité des cabanes qui seront disposées le long de la rue St-Jean Baptiste, particulièrement quant à la présence de bonbonnes de gaz de propane et mandate à cet effet à M. Gravel, directeur du Service d'incendie de la Ville, afin que les mesures de sécurité de base soient appliquées.

Adoptée unanimement.

16-10-427 ADOPTION DE CERTAINS COMPTES DES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE

CONSIDÉRANT la lecture faite par le Directeur Général, Monsieur Martin Bouchard, de la liste des comptes de plus de 25 000.\$ conformément au règlement numéro R519-2011 portant sur les délégations de pouvoir ainsi que les explications données par ce dernier sur demande;

CONSIDÉRANT que la liste des déboursés effectués par le Service de la Trésorerie pour certains comptes des mois de septembre et octobre 2016 du Fonds de dépenses en immobilisations a été portée à l'attention des membres du conseil qui en ont obtenu copie et qui se chiffrent au montant total de 298 108.17\$ \$ ainsi répartis :

FDI : 429 506.49 \$ 40001514 à 40001527

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé par Monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault et résolu unanimement :

Que ce conseil accepte d'approuver les comptes ci-haut mentionnés ainsi que leur paiement.

Que le Trésorier soit et il est par les présentes autorisé à procéder au paiement des comptes ci-haut indiqués selon les postes budgétaires appropriés et selon les modalités habituelles de paiement.

Adoptée unanimement.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

-Madame la conseillère Thérèse Lamy émet des commentaires relativement à la transaction de l'École Thomas Tremblay. Pour madame la conseillère, la transaction envisagée suite à l'appel d'offres met en péril Le Festif ainsi que le Musée d'art contemporain. Il s'agit d'un bien collectif. Elle conclue en invitant les gens à procéder à la signature de la pétition en ligne.

-À l'approche de la saison hivernale et du déneigement, M. le conseiller Olivier Simard invite les gens à protéger leur terrain, les arbres et arbustes.

-M. le conseiller Gaston Duchesne rappelle aux contribuables que le stationnement est interdit dans les rues durant la période hivernale. De plus, il adresse des mots de félicitation à l'endroit des organisateurs / organisatrices du tournoi de hockey féminin.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le Maire, Monsieur Jean Fortin, déclare cette période des questions du public ouverte et demande aux intervenants dans la salle de s'adresser au Président d'assemblée afin de conserver le décorum.

Les questions adressées à l'endroit des membres du Conseil portent principalement sur les sujets suivants à savoir :

-Une contribuable dépose une pétition relative au mauvais déneigement d'une partie de la rue Ambroise-Fafard soit des numéros civiques 76/78 à 156 soit le côté pair de la rue Fafard. Il s'agit de 19 entrées de cour. Sommairement, il est déploré que le déneigeur envoie la neige toujours de leur côté de telle sorte que les entrées des maisons sont toujours pleines. Il est suggéré que la neige soit ramassée dans ce secteur. En guise de réponse, M. le Maire indique que ce dossier sera examiné par le comité de déneigement qui se réunira dans les prochains jours et qu'un suivi lui sera fait.

Considérant qu'aucune autre intervention de la part des gens présents dans

cette salle n'est adressée aux membres du Conseil, le Maire déclare cette période des questions du public close.

16-10-428 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les points inscrits ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée de Monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 20 heures.

Adoptée unanimement.

Monsieur Jean Fortin
Maire

Émilien Bouchard
Greffier